

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **30 janvier 2024**, à 18 h 30 à l'Église St-Pierre-de-Durham, salle de conférence de la Fabrique, située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Marie-Pier Therrien
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 5 Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Alcide Boisvert

Tous les membres du conseil ont reçu l'ordre du jour de ladite séance extraordinaire.

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire François Fréchette constate le quorum à 18 h 30 et déclare la séance ouverte.

**R 2024-01-023**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance extraordinaire du 30 janvier 2024**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adjudication contrat - Achat Tracteur neuf
- 4 Financement tracteur
- 5 Rénovation bureau municipal
- 6 Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
- 7 Levée de l'assemblée

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2024-01-024**

**3. ADJUDICATION CONTRAT – ACHAT TRACTEUR**

**ATTENDU** l'appel d'offres fait sur SEAO pour l'acquisition d'un tracteur neuf ;

**ATTENDU QUE** les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Modèle</b>	<b>Prix</b>	<b>Conforme</b>
Groupe Symac SEC	Fendt 312Gen4	235 500 \$	
Groupe Agritex	John Deere 6120M Loader	239 759 \$	<b>X</b>
Terapro Agriculture	New-Holland T6.155 Autocommand	258 000 \$	<b>X</b>
Les Équipements Adrien Phaneuf Inc.	CASE-IH Maxxum 125 CVX	262 528 \$	<b>X</b>

**ATTENDU QUE** la soumission de Groupe Symac SEC au montant de 235 500 \$ plus taxes (plus bas soumissionnaire) est jugée non-conforme puisque la force minimale du tracteur n'est pas atteinte (jugée comme un élément majeur), le débit de la pompe hydraulique est plus bas que demandé, la grosseur des pneus n'est pas telle que demandé et que le PTO n'est pas réversible ;

**ATTENDU QUE** le deuxième plus bas soumissionnaire, Groupe Agritex au montant de 239 759 \$ plus taxes, est jugé conforme car seul le dégivreur arrière est absent et est jugé comme un élément mineur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'octroyer le contrat d'achat d'un tracteur à Groupe Agritex au montant de 239 759 \$ plus taxes et ce, selon les conditions stipulées à l'appel d'offres à l'exception de la date de livraison modifiée pour le 15 février 2024.

**Il est aussi résolu que** l'achat du tracteur soit financé en partie par le surplus accumulé non-affecté et par crédit-bail.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2024-01-025**

#### **4. FINANCEMENT TRACTEUR**

**ATTENDU** l'adjudication du contrat pour l'achat d'un tracteur au montant de 239 759 \$ plus taxes à Groupe Agritex ;

**ATTENDU** l'offre de crédit-bail de Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP Inc. pour un montant de 239 759 \$ moins un premier versement de 39 759 \$, plus taxes à taux indicatif de 5.99 % sur 60 mois avec option d'achat de 1 \$ ;

**ATTENDU QUE** le taux de 5.99% offert est un taux indicatif car celui-ci pourrait varier à la hausse ou à la baisse d'ici la date de livraison ;

**ATTENDU QUE** le taux fixé à la livraison demeurera ferme pour la durée du contrat ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite réduire les versements en faisant un premier versement sur le crédit-bail de 39 759 \$ plus taxes provenant du surplus accumulé non affecté ;

**ATTENDU QUE** pour le financement par crédit-bail, Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP Inc. agira comme agent/courtier de la Banque Royale et que la Banque Royale Crédit-bail Inc. agira comme locateur contractuel pour cette opération de financement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu d'autoriser le maire François Fréchette et Suzie Lemire, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir tous les documents concernant le financement par crédit-bail pour un montant de 239 759 \$ plus taxes prévue avec la Banque Royale Crédit-bail agissant comme locateur contractuel, pour le tracteur

John Deere 6120 Loader et ce selon l'offre de Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP Inc., agissant comme agent/courtier, au taux indicatif de 5.99 % sur 60 mois en effectuant un premier versement de 39 759 \$ plus taxes provenant du surplus accumulé non affecté.

**Il est aussi résolu** d'acquitter les frais de 450 \$ plus taxes pour le RDPRM et ouverture de dossier.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2024-01-026**

**5. RÉNOVATION BUREAU MUNICIPAL**

**ATTENDU** la rénovation du bureau municipal prévue au budget 2024 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite effectuer des rénovations au bureau municipal en réaménageant les bureaux afin de créer une salle de conférence fermée, refaire les planchers de céramiques, refaire la peinture, amener l'eau et refaire la cuisine, remplacer les lumières et le plafond, faire l'installation d'armoire de rangements et refaire la salle de bains ;

**ATTENDU QUE** suite aux demandes de soumissions, la soumission de Construction Marcel Hébert au montant de 119 677.60 \$ taxes incluses a été retenue ;

**ATTENDU QUE** les travaux doivent être effectués et terminés avant le 1<sup>er</sup> mai 2024 ;

**ATTENDU** le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) offrant une subvention de 104 436 \$ à la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'octroyer le contrat de rénovation du bureau municipal à Construction Marcel Hébert pour un montant de 119 677.60 \$ taxes incluses conditionnel à l'acceptation du projet par le programme PRABAM.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

**R 2024-01-027**

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde de lever la séance à **18 heures 34 minutes**.

\_\_\_\_\_  
François Fréchette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 5 février 2024.**